Assurances Assurances

Vagabondage linguistique

Jean-Marie Laurence

Volume 44, Number 1, 1976

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1103889ar DOI: https://doi.org/10.7202/1103889ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print) 2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Laurence, J.-M. (1976). Vagabondage linguistique. Assurances, 44(1), 11–18. https://doi.org/10.7202/1103889ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Vagabondage linguistique 1

par

JEAN-MARIE LAURENCE

La norme

Nous avons tenté, dans notre dernier article ² de définir, sommairement il est vrai, mais aussi précisément que possible, les éléments fondamentaux de la norme linguistique.

Depuis lors, une longue réflexion sur les applications de la norme nous a ouvert d'immenses horizons sur le nombre et la complexité des problèmes que soulève le langage, particulièrement à notre époque. À tel point que la linguistique est en pleine mutation. Elle ne reconnaît plus pour son seul objet l'étude de la langue; elle étudie à présent la parole, qui couvre un domaine beaucoup plus vaste.

Langue et Parole

La langue est en effet un système, une combinaison extrêmement complexe et mobile de signes abstraits qu'on ne peut saisir que dans le langage vivant, c'est-à-dire dans les applications concrètes du « code » linguistique et son incarnation dans la parole.

En d'autres termes, la langue est une grammaire qui enseigne à utiliser le langage, la parole. Le sujet parlant produit la parole, guidé par les prescriptions de la grammaire écrite et formelle, ou par le code inscrit dans son subconscient par la tradition orale de sa communauté linguistique. En fait, la parole (que les anglophones appellent parfois language in action) déborde la grammaire et ne cesse d'en modifier les cadres.

² Dans Assurances de janvier 1975. Pages 290 et suivantes.

¹ A nouveau, nous remercions la Société Radio-Canada de nous permettre de présenter ce texte au lecteur.

Or, dans l'exercice de la parole, le sujet parlant est conditionné par son milieu, sa culture, la situation du moment, par sa nature, son tempérament, son état d'âme. Il recrée en quelque sorte le langage, sous la direction et parfois l'inspiration de la langue (ou de la grammaire). Delacroix a émis cette admirable formule: « La pensée fait le langage en se faisant par le langage ». Sans doute pourrait-on dire aussi: « La parole fait la langue en se faisant par la langue ». Ou encore: « L'usage fait la grammaire en se faisant par la grammaire ».

Le développement de la grammaire générative, par exemple, révèle aux linguistes une foule de faits de syntaxe possibles, qui remettent très souvent en question certains décrets de la norme établie. La connaissance de ces possibilités élargit nos vues sur la langue et entraînera sans doute, grâce à la collaboration des linquistes et des enseignants, l'acceptation de nombreux faits de langage de création spontanée et l'élimination d'une foule de chinoiseries qui encombrent les grammaires scolaires, entravant l'apprentissage et le fonctionnement de la langue. (Ce travail est actuellement amorcé en France.) Ainsi peut-on prévoir un émondage des règles fantaisistes et sans portée linquistique sur la préposition (se souvenir de qqch., se rappeler qqch.; pallier et pallier à; par acquit de conscience et pour acquit de conscience; hors pair et hors de pair), les traquenards et les inconséquences du mécanisme de la conjugaison (Je bouillirai, au lieu de Je bouillerai, j'assaillerai, etc., qui seraient si naturels; les accents circonflexes qui n'ont plus de valeur phonétique); - la syntaxe du verbe (arrêter ou s'arrêter de parler), etc. Notons que cet émondage n'est pas encore fait.

Critères

Il suffit de s'interroger sur les critères qui régissent la formation et l'application de la norme pour constater qu'il n'est

plus possible de s'en remettre exclusivement à la logique, à l'histoire, à l'autorité des grands écrivains (choisis assez arbitrairement), au langage « de la cour et de la ville », bref, à toutes ces sources de la grammaire du XVII° au XX° siècle, y compris la lexicologie.

Cette grammaire, issue en grande partie de la langue écrite, a plus ou moins varié selon les grandes écoles littéraires qui se sont succédé au XIXº siècle. C'est ainsi que le romantisme et le naturalisme ont contribué à rapprocher quelque peu la langue écrite de la langue parlée, sans guère toucher la syntaxe.

Il faut quand même reconnaître que l'époque de discipline un peu austère des XVII° et XVIII° siècles, après l'ère d'« autorégulation » du Moyen Âge, a donné à la langue un équilibre et une qualité remarquables.

Mais voilà qu'à notre époque « le monde s'ouvre », comme dirait Claudel, voilà que la linguistique subit une révolution copernicienne.

En annexant à l'étude de la langue celle de la parole, comme nous l'avons indiqué plus haut, en étendant ses observations au sujet parlant et à son milieu, la linguistique doit recourir à la psychologie, à la sociologie et à l'ethnologie, elle devient peu à peu le carrefour des sciences humaines.

Cette mutation de la linguistique modifie nécessairement son attitude envers la norme et ses applications. La logique et le fétichisme de l'histoire perdant de leur empire, l'analyse du langage s'approfondit et s'élargit. Pour ne citer qu'un exemple, on ne songe plus à proscrire sans examen, en lexicologie, la formation des mots hybrides, quand ils s'imposent pour répondre aux besoins de la terminologie. (Un hybride

est un mot formé de constituants empruntés à des langues différentes; ex.: automobile du grec autos « de soi-même » et du latin mobilis «qui peut se mouvoir ».)

Technologie

La technologie, reine de notre monde, engendre une néologie (création de mots nouveaux) envahissante comme un raz de marée, qui exerce sur la langue une influence profonde. La terminologie (ensemble des termes particuliers à des disciplines scientifiques, voire artistiques) devient une branche importante de la linguistique, tant il est vrai que la langue est l'image du monde. Sous la poussée de l'urgence, les terminologues épuisent les ressources de la lexicologie et ajoutent de nouveaux rouages au système lexical. Ils doivent faire flèche de tout bois: coordination et subordination à triple terme, détermination à double terme, « mots-valises », syntagmes elliptiques, etc. Ainsi la norme s'élargit et s'enrichit d'éléments qui ne sont pas toujours acceptables et qu'il convient de soumettre à une critique éclairée. Il suffit de lire La néologie française aujourd'hui, l'excellent petit livre de notre collègue André Goosse publié sous les auspices du Conseil international de la langue française, pour constater que la lexicologie (étude scientifique du vocabulaire) constitue en somme une grammaire dans la grammaire. En lexicologie comme en grammaire, « l'usage fait la norme en se faisant par la norme ».

Les profanes et les amateurs rêvent toujours d'une norme immuable. C'est une utopie ou, comme dirait l'autre, la jument de Roland. L'immutabilité, en linguistique comme en biologie, c'est la mort.

Le prestige de la terminologie exerce une influence considérable sur la langue courante. La publicité (autre reine de

notre monde) ne se prive pas d'exploiter ce prestige pour épater le bourgeois . . . ou le prolétaire en mal d'accession à la bourgeoisie. C'est ainsi que certains coiffeurs deviennent des capiliculteurs, que des embaumeurs se déguisent en redoutables thanatologues et que des diplômés en grammaire enfantine se proclament linguistes. On voit comment la linguistique tient à la psychologie et à la sociologie, voire (ô horreur!) à la politique.

Niveaux de langue

Ceci nous amène à la question des niveaux de langue, le plus grand problème peut-être dans l'application de la norme. D'après le *Dictionnaire linguistique Larousse*, « La notion de *niveaux de langue* est liée à la différenciation sociale en classes ou en groupes de divers types ».

Notons tout de suite qu'on peut considérer la langue scientifique comme un niveau, du moins en ce qui touche le vocabulaire, puisque nous venons de montrer l'incidence sociologique d'un certain emploi du vocabulaire technique.

Mais d'une façon générale, la première difficulté consiste à distinguer nettement les niveaux. À preuve, la diversité des classifications. Il nous faudrait au moins un article pour exposer clairement cette diversité. Pour simplifier, nous nous permettons d'indiquer, à titre d'échantillon, la classification que nous avons établie dans notre *Grammaire française* (p. XXII), sans prétendre, bien entendu, que ce soit la meilleure:

- « La langue parlée comprend plusieurs registres: langue châtiée ou littéraire (discours, conférences, etc.), langue courante ou normale, langue familière, langue vulgaire.
- « La langue écrite comprend aussi plusieurs claviers: langue d'art (des œuvres poétiques en vers ou en prose), langue

simplement littéraire, langue familière (lettres intimes, dialogue dans certains romans ou certaines pièces de théâtre). »

Pour sa part, le Comité de linguistique de Radio-Canada répartit ainsi les niveaux:

- I Langue vulgaire: 1° argot; 2° langue populaire.
- II Langue usuelle ou commune: 1° langue familière;
 2° langue soignée; 3° langue écrite (administration, règlements, textes de lois, etc.).
- III Langue artistique: 1° langue littéraire; 2° langue poétique.

Il existe d'autres classifications encore. On notera d'ailleurs que les dictionnaires ne sont pas toujours d'accord sur l'application des niveaux. Les deux niveaux familier et courant (ou normal) étant voisins, il arrive souvent que tel auteur classe un mot donné comme familier et tel autre auteur comme courant ou normal.

On voit tout de suite la difficulté sinon l'impossibilité d'appliquer à ces différents niveaux une norme étroite et absolue.

D'autant que plusieurs facteurs extra-linguistiques particulièrement actifs à notre époque viennent compliquer la situation, notamment: la multiplication et la rapidité des moyens de communication, les migrations massives de la population, les changements d'allégeance ou de nationalité qui favorisent la confusion des langues. Joignons à cela le métissage des classes qui s'accompagne nécessairement de l'interférence des niveaux.

L'action des médias entrave davantage peut-être l'application de la norme. Nous connaissions depuis longtemps l'influence linguistique du journal, à laquelle s'est ajoutée la suggestion beaucoup plus puissante et plus constante de la radio

et du cinéma, que la télévision est venue décupler par sa reproduction plus intégrale encore du langage en situation. En sorte que la suprématie de la langue orale semble nettement établie.

En diffusant des émissions d'une extrême variété où l'on peut entendre chaque jour des locuteurs de toutes les régions, de toutes les professions, de tous les milieux sociaux, de tous les accents, la radio et la télévision acheminent insensiblement la langue vers la convergence ou la combinaison des niveaux et partant vers une norme plus souple, fondée sur une connaissance plus profonde et plus étendue de la nature et de la vie du langage.

L'application de la norme présente des difficultés singulières dans un « empire » linguistique comme la francophonie. Il faut lire *La francophonie* d'Auguste Viatte pour se faire une idée de la mosaïque que forment les quelque trente pays de cet ensemble.

Contentons-nous de signaler les principaux problèmes que pose chez nous notre appartenance à la francophonie.

L'existence même de la francophonie postule une langue commune. L'histoire répond que c'est le français officiel, normal, universel, international. Ne chicanons pas sur les mots puisque nous connaissons la chose.

Mais comme, en France même, il existe plusieurs variétés de français, à plus forte raison doit-on s'attendre à trouver dans la francophonie une grande diversité.

En quoi consiste cette diversité ? Quels sont les organismes de décision qui régissent la norme du français universel et quelle doit être la composition de ces organismes ? Comment ce français universel peut-il s'enrichir des apports régionaux de la francophonie, comme le français officiel de la

France a emprunté et emprunte encore au parler des provinces? Au Canada, quelle attitude faut-il adopter à l'égard de l'anglicisme et de l'anglomanie française? Et quoi encore? — Il nous faudrait un volume pour répondre à ces questions qui n'épuisent pas le sujet. Ce volume, nous l'écrirons peut-être.¹

18 Résultats techniques. Résultats réels.

Pour faire valoir les résultats d'un exercice, l'assureur mentionne généralement le déficit ou le bénéfice technique, c'est-à-dire celui que donnent les opérations d'assurance. Quand on regarde les chiffres d'un peu près, on se rend compte que l'année se traduit soit par un bénéfice substantiel après avoir compris le rendement du portefeuille ou bénéfice financier — ce qui est sain — soit par une perte nette, plus ou moins réduite par rapport à l'exercice précédent, selon l'importance et la qualité des placements. Ce n'est donc pas exact d'affirmer que les assureurs ont perdu telle somme, durant une année particulière, si l'on ne comprend pas le revenu financier dans le total. Un puissant assureur annonçait récemment que son déficit technique était de \$11,000,000 cette année, ce qui ne voulait pas dire qu'il perdait vraiment cette somme, puisque, au total, son bénéfice réel s'élevait à \$7,000,000 alors que l'année dernière il n'était que de \$1,600,000.

Par ailleurs, il faut reconnaître que, si les résultats des opérations techniques sont mauvais de façon continue, le tarif doit être élevé, sans quoi les conséquences peuvent être graves dans un avenir plus ou moins rapproché, aussi bien pour les grandes entreprises que pour les petites et les moyennes. En particulier, faut-il le dire, pour ces dernières. Et surtout en période d'inflation.

Aux Etats-Unis, dans certains états, on affirme que les résultats techniques devraient tenir compte des opérations techniques et financières, avant que le tarif puisse être augmenté; ce qui change l'aspect des choses. Avant d'en venir là, au Canada, aussi bien que chez nos voisins, il faudrait être très prudent, car si l'on ne permet plus à l'assureur d'accumuler des fonds propres, prenant l'aspect du surplus en pays anglophones, on crée une situation qui peut rapidement devenir catastrophique. A notre avis, cependant, il ne faudrait pas, encore une fois, que seuls les résultats techniques soient pris en considération au moment de juger la situation dans le domaine extrêmement instable que sont les assurances, en un ou plusieurs exercices particuliers.

¹ Nous le souhaitons. A.